

FAITES CLASSER VOTRE MEUBLÉ DE TOURISME

Développez et fidélisez votre clientèle, en garantissant un niveau de qualité et de confort de votre hébergement conforme à leurs attentes. Bénéficiez d'un abattement fiscal majoré et l'adhésion à l'ANCV.

LES + :

- Un référentiel national de critères précis de confort, d'équipement et de services qui permet de mieux positionner votre offre.
- Un classement officiel de 1 à 5 étoiles qui renforce la confiance de vos clients et valorise votre établissement.
- L'acquisition du panneau officiel à coût réduit et l'accès à une assurance spécialement conçue pour l'activité de loueur de meublé.
- Un abattement fiscal majoré (71% sur vos revenus locatifs au lieu de 50 % pour les non-classés).
- L'adhésion à l'ANCV (paiement de vos clients par chèques-vacances).

L'OFFRE COMPREND :

- Une visite d'inspection réalisée par un conseiller-évaluateur expérimenté permettant le positionnement commercial de votre structure.
- Le statut de meublé de tourisme classé, avec l'attribution du nombre d'étoiles.
- La valorisation de l'hébergement sur le site de destination touristique Berry Province

POUR QUI :

- Locations saisonnières

DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ans

PRIX : 200 €

Contact

Catherine CARROY-CAMELOT et Sandrine GERARD

Chargées de mission réseaux d'hébergement

02 48 48 00 11 - catherine.camelot@ad2t.fr / sandrine.gerard@ad2t.fr